



COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 25 août 2022

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur les low-tech en Normandie : une première !

La direction régionale de l'ADEME et ses partenaires, la Région Normandie, l'Agence de Développement Normandie, BPI France, Normandie Incubation, l'ADRESS via son incubateur Katapult et la DREETS Normandie lancent le 9 septembre prochain un appel à manifestation d'intérêt sur les low-tech à destination des entreprises et collectivités normandes.

Dans le contexte de crise environnementale, l'ADEME et ses partenaires souhaitent promouvoir et développer les démarches low-tech comme solution systémique pour la transition écologique.

En préambule, une définition des « low-tech » s'impose. Dans une étude parue en mars 2022, l'ADEME fait un état-des-lieux des démarches low-tech en France et pose une définition du concept. En une phrase, la low-tech est une démarche visant, pour un besoin considéré comme utile voire essentiel (se nourrir, se loger, se déplacer, etc.) à y apporter une solution technologiquement proportionnée et soutenable, c'est-à-dire la plus simple et agile, la plus sobre en ressources et en énergie, la plus accessible et appropriable par le plus grand nombre. Retenons que les démarches low-tech présentent 3 caractéristiques principales : utiles, accessibles, durables.

Quelles applications pratiques des low-tech pour les entreprises et les collectivités ?

Pour les entreprises on peut mentionner Terraillon et sa balance de cuisine dynamo qui fonctionne sans piles ni batterie, grâce au système de recharge par dynamo qui évite une consommation d'énergie externe et augmente la durée de vie du produit. Une balance mécanique est, bien évidemment, d'autant plus « low-tech » que celle-ci. On comprend donc avec cet exemple qu'un objet n'est pas low-tech dans l'absolu, il est plus (ou moins) low-tech qu'une solution alternative répondant au besoin initial. La low-tech pousse ainsi au techno-discernement sans forcément rejeter toutes formes de technologies modernes. On peut aussi mentionner le four solaire par Solar Fire¹ produit à Saint-Romain de Colbosc (76). C'est un four solaire thermique à destination des professionnels qui fonctionne avec un système de miroirs pour la boulangerie, la torréfaction.

Les collectivités se sont également engagées dans des démarches low-tech. La Région Bretagne a, par exemple, intégrer les low-tech au cœur de sa politique de développement économique². La ville de Bordeaux a initié en 2021 son label « Bâtiment frugal bordelais » qui vise l'adaptation des bâtiments de la ville aux enjeux environnementaux et sociaux³.

Une réponse aux enjeux actuels

Sur le plan historique, à partir de la première révolution industrielle en 1840, l'humanité a basculé d'une économie totalement circulaire, 100% renouvelable et durable à une économie aujourd'hui à 91.4% linéaire, consommant à 74% des ressources non-renouvelables (minéraux, métaux, ressources fossiles) et génératrice de nombreux impacts environnementaux mettant en péril les conditions de vie sur Terre : dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité épuisement des ressources naturelles et pollutions de l'air, de l'eau et des sols. Ce modèle n'est pas viable à long-terme tant dans une volonté de préserver un environnement vivable pour le plus grand nombre que par une logique physique de

¹ https://solar-fire-france.fr/

² https://www.lagazettedescommunes.com/721777/la-bretagne-joue-la-carte-des-low-tech/

³ https://www.lelabo-ess.org/system/files/2022-01/2021%20EUCO Low-tech.pdf

finitude des ressources non-renouvelables à la base de ce modèle. Ainsi, depuis le 28 juillet 2022, nous avons consommé toutes les ressources disponibles sur Terre permettant de répondre aux besoins et impacts des sociétés humaines⁴. Pour la France, ce jour du dépassement était le 5 mars 2022 dernier. Les démarches de low tech peuvent contribuer à limiter la consommation des ressources.

L'ADEME et ses partenaires sont très fiers de vous annoncer la publication d'un appel à manifestation d'intérêt « Lowtech en Normandie » le 9 septembre prochain. Ils souhaitent donc, dès aujourd'hui, faire connaître ce dispositif au plus grand nombre, aux collectivités locales, aux entreprises, pour faire naître, faire connaître et soutenir les solutions low-tech sur notre territoire normand. Il sortira le 9 septembre prochain avec une clôture des candidatures le 16 novembre à 16h. Les projets attendus sont les suivants :

- Démarche low-tech par les entreprises :
 - Déploiement d'une démarche low-tech au sein de l'entreprise pour son activité. Exemple : Réduction de l'automatisation de procédés industriels, utilisation de procédés, techniques ou outils plus « low-tech » ;
 - Développement d'un produit ou service « low-tech » . Exemple : Reconception d'un produit de l'entreprise avec une approche « low-tech », conception d'un nouveau produit « low-tech » par rapport aux références du marché.
- Démarches low-tech par les collectivités :
 - Déploiement d'une démarche low-tech au sein d'un ou des services de la collectivité sur le périmètre opérationnel d'une compétence. Exemple : gérer sa collecte de déchets dans une démarche low-tech, gestion des espaces verts avec des tondeuses manuelles ou des moutons, gestion de la mobilité dans une démarche low-tech.
 - Accompagnement ou incitation au déploiement de démarches low-tech portées sur le territoire de la collectivité. Exemple: Mise en place d'un fab lab ou autre structure permettant l'émergence de démarches low-tech, accompagnement de projets « low-tech » sur le territoire.

Cet appel à manifestation d'intérêt est parrainé par M. Philippe Bihouix, directeur général d'AREP, spécialiste des ressources non-renouvelables et auteur d'essais dont *L'âge des low tech* (Seuil 2014 ; Points 2021) et **soutenu par Clément Chabot, co-fondateur du Low-Tech Lab**.

Le cahier des charges complet de l'appel à manifestation d'intérêt est téléchargeable sur la plateforme en ligne NECI (Normandie Economie Circulaire). Lien : https://bit.ly/cdc low tech

L'ouverture des candidatures aux associations, entreprises et collectivités normandes se fera sur cette même plateforme le 9 septembre.

Pour toute question, contactez Quentin Tizon, ingénieur à l'ADEME, par mail : <u>quentin.tizon@ademe.fr</u>

Attaché de presse: Eric Talbot - talbotattachepresse@orange.fr - Tél. 06 07 45 90 37

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

⁴ https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/conso/conso-responsable/28-juillet-2022-jour-depassement